

RACINE REMPORTE LA BATAILLE POUR LA REPRISE DU GEANT DE LA LITERIE CAUVAL POUR LE COMPTE DE PERCEVA

Le Tribunal de commerce de Meaux a désigné ce jour le fonds d'investissement Perceva, représenté par le cabinet d'avocats d'affaires indépendant Racine, comme repreneur du Groupe Cauval (Trecal, Dunlopillo, Simmons, Steiner...), qui avait procédé à son dépôt de bilan, le 29 février dernier.

Le projet de Perceva prévoit le maintien de 1445 salariés et de la totalité des sites de production.

« *Le tribunal a fait le choix d'un repreneur français, favorisant l'emploi local et capable d'injecter les fonds nécessaires à la pérennité de l'entreprise. Il s'agit d'une offre équilibrée et solide.* », déclare Laurent JOURDAN, avocat associé en charge du dossier chez Racine.

Le cabinet Racine, qui avait déjà assisté avec succès CEVITAL dans la reprise de FAGOR-BRANDT ainsi que LBO France dans la reprise de FRAM, affirme de plus en plus son rang de cabinet incontournable en restructuration d'entreprises en difficulté dans les dossiers de place les plus significatifs.

Racine démontre sa capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire maîtrisant les enjeux procéduraux, sociaux, concurrentiels et politiques de ces dossiers, y compris dans des approches cross border.

L'ÉQUIPE RACINE SUR LE DOSSIER :

- **Laurent JOURDAN**, avocat associé en restructuring
- **Emmanuel LAVERRIERE**, avocat associé en restructuring
- **Lisa DUCANI**, avocate en restructuring
- **Frédéric BROUD**, avocat associé en droit social
- **Bastien THOMAS**, avocat associé en concurrence
- **Sophie PASQUESOONE et Caroline LEVARD**, avocates en IP / IT
- **Carole SANTONI** avocat associée en immobilier
- **Mélanie de SAQUI de SANNES**, avocate en immobilier
- **Johannes SINGELNSTEIN**, avocat en M&A

PERCEVA était également assisté par Joël Grangé sur les aspects sociaux (Cabinet FLICHY GRANGE) et par l'équipe restructuring de PwC (Sébastien DALLE).

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 190 avocats et juristes, répartis au sein de 9 bureaux: Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Saint-Denis de la Réunion, Strasbourg et Bruxelles. Ses avocats interviennent pour des PME et des grandes entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que pour des collectivités publiques. Leurs compétences couvrent les domaines suivants : agroalimentaire, arbitrage, concurrence/distribution, douanes, droit commercial et économique, droit de l'environnement et fiscalité environnementale, droit fiscal, droits de l'Homme, droit patrimonial et de la famille, droit pénal général et des affaires, droit public et droit administratif, droit social, financement, fusions-acquisitions/droit des sociétés, immobilier/construction, propriété Intellectuelle et industrielle, restructuring, transports et logistique. RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.